



CH-3003 Berne, DFF

---

Aux milieux intéressés

Berne, le 9 juillet 2015

### **Audition concernant l'ordonnance sur le blanchiment d'argent**

Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral des finances (DFF) procède à une audition concernant le projet de nouvelle ordonnance sur le blanchiment d'argent (OBA). Cette ordonnance s'inscrit dans la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) révisées en 2012. Il s'agit d'exécuter par voie d'ordonnance les modifications de la loi sur le blanchiment d'argent et du code civil décidées par le Parlement en décembre 2014. Ces modifications sont les suivantes:

- nouvelles obligations de diligence et de communication pour les négociants qui acceptent, en espèces, des sommes supérieures à 100 000 francs (nouvelle OBA);
- nouvelle réglementation légale du système de communication pour les intermédiaires financiers (modification de l'ordonnance sur le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent);
- obligation pour les fondations ecclésiastiques de s'inscrire au registre du commerce (modification de l'ordonnance sur le registre du commerce).

L'ordonnance sur l'activité d'intermédiaire financier exercée à titre professionnel (OIF) sera de surcroît intégrée à l'OBA.

Nous vous invitons à vous prononcer sur le projet d'OBA et le rapport explicatif correspondant d'ici au 9 septembre 2015. Veuillez adresser vos avis par courriel à l'adresse électronique suivante: [regulierung@gs-efd.admin.ch](mailto:regulierung@gs-efd.admin.ch).

M. Bruno Dorner, responsable des questions de réglementation au sein du service juridique du DFF (058 462 61 90; [bruno.dorner@gs-efd.admin.ch](mailto:bruno.dorner@gs-efd.admin.ch)) et Mme Sandra Scheider ([sandra.schneider@gs-efd.admin.ch](mailto:sandra.schneider@gs-efd.admin.ch)), juriste au sein du service juridique du DFF (058 463 12 88) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Daniel Roth  
Responsable du service juridique du DFF

Annexes:

- Projet d'ordonnance sur le blanchiment d'argent
- Rapport explicatif